Abbé Jean-Marc Grand
Curé de la paroisse Saint Joseph-Saint Martin
68, rue Ambroise Cottet
10000 Troyes

le 16 décembre 2023,

Chères paroissiennes, chers paroissiens.

La présence des tableaux de Marko Rupnik dans la chapelle du presbytère de la paroisse Saint-Joseph-Saint-Martin de Troyes nous a conduit à vivre un chemin de discernement pendant lequel nous avons écouté plusieurs témoins. Le témoignage de Sœur Samuelle nous a particulièrement marqué alors qu'elle nous a expliqué comment elle a été victime de Marko Rupnik. Son témoignage nous conduit à nous interroger sur la pertinence de laisser les œuvres de cet artiste dans la chapelle.

Malgré les nombreux témoignages accablant Marko Rupnik, celui-ci n'a pas encore été jugé. Récemment, alors qu'il a été exclu de la Compagnie de Jésus et qu'il a intégré un diocèse, la procédure canonique s'est mise en route avec de plus la récente levée de la prescription des faits par le Saint-Siège.

Après avoir écouté les paroissiens puis reçu les avis et l'éclairage d'une commission mise en place à cette fin par le Père Laurent Thibord, ancien curé de la paroisse Saint-Joseph-Saint-Martin, l'équipe pastorale paroissiale a pris le temps d'achever le discernement lors de deux rencontres, le 5 octobre puis le 9 novembre derniers. Lors de la rencontre du 9 novembre, elle a accueilli le Père Dominique Roy en charge de la Commission Diocésaine d'Art Sacré qui a pu apporter un avis circonstancié. Voici le fruit du discernement.

- Depuis de longues années, l'œuvre de Marko Rupnik fait débat dans la paroisse. Créée et installée sans consultation de la communauté fréquentant la chapelle, les tableaux sont source de polémique alors que le lieu doit conduire au culte de Dieu et à la prière. Ce triptyque, de par sa taille, ses couleurs et son choix esthétique, s'impose et domine l'autel majeur où est célébrée l'eucharistie ainsi que l'ambon où est proclamée la Parole de Dieu. Il est tellement imposant que, dans les années 2000, un curé a réorienté l'axe de la célébration, occultant ainsi l'œuvre.

Par ailleurs, certaines personnes trouvent cette œuvre dure, violente, envahissante avec sa taille démesurée par rapport à la taille de la chapelle, finalement bien peu en adéquation avec la finalité de cette chapelle et de son autel qui appellent à la communion.

Cette première analyse laisse apparaître que cette œuvre n'est pas adaptée à la chapelle et à sa destination cultuelle.

- Lorsque l'Église catholique qui est en France eut à faire face aux scandales d'abus sexuels et d'emprise, la paroisse Saint-Joseph-Saint-Martin de Troyes a entrepris avec des parents, des témoins et des victimes de ces abus, une démarche de discernement. La présence de Sœur Samuelle, ermite diocésaine dans l'Aube, et son témoignage ont permis de prendre davantage conscience des abus et de la nécessité d'une démarche. Ce fut le « *kaïros* » qui a suscité le chemin de discernement.

- Dans ce travail de discernement, l'équipe pastorale paroissiale s'est vite rendu compte que sa responsabilité évangélique et ecclésiale est de veiller à la cohésion et à la communion de lacommunauté paroissiale. En accueillant les arguments d'inadéquation de l'œuvre de Marko Rupnik au lieu de culte et à l'aménagement liturgique, il lui est apparu également qu'il fallait veiller à ne pas blesser ni scandaliser les petits (1 Co 8).

Aussi, en conscience, après avoir prié, consulté et poursuivi le chemin de discernement ecclésial, je prends la décision de faire retirer le triptyque de Marko Rupnik de la chapelle du centre paroissial. Nous mettrons tout en œuvre pour que, une fois déposée, l'œuvre soit protégée et remisée dans les plus optimales conditions de conservation, attendant qu'une décision sur sa destination puisse être prise dans le respect de la législation et des ayants droits.

Curé de la paroisse, en accord avec Mgr Alexandre Joly, je vais veiller aux temps et aux moments opportuns de la mise en œuvre de cette décision.

Jean-Marc GRAND
Curé de la paroisse Saint Joseph-Saint Martin